

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Graveson - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2019/2021 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Graveson pour la tranche 2020, du contrat départemental de développement et d'aménagement (2019-2021), conformément à l'annexe 1.

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

La commune de Graveson projette de réaliser sur une parcelle foncière dont elle est propriétaire, un complexe sportif. Ce projet se situe à proximité immédiate du jardin des 4 saisons qui occupe 2,5 hectares.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2021 s'élève à 3 753 080 € HT, dont 1 598 334 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 187 654 € et du CNDS de 187 654 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 2 251 847 €, dont 959 000 € au titre de la tranche 2020.

DERNIERE PHASE DE REFECTION DE LA VOIRIE

Les travaux de rénovation d'une première phase ont été réalisés suite au constat attestant principalement d'un vieillissement de la voirie, d'un manque de sécurité pour les véhicules et les piétons et d'une difficile organisation de la circulation et du stationnement.

La commune de Graveson souhaite finaliser son programme de restructuration du plan de circulation permettant un meilleur partage des espaces, plus respectueux du cadre de vie et de l'environnement.

Le montant global de cette opération prévue de 2019 à 2021 s'élève à 1 551 903 € HT, dont 420 000 € HT pour la tranche 2020. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 931 142 €, dont 252 000 € au titre de la tranche 2020.

ROUTE DES PALUNETTES

La RD34a dite « route des Palunettes » relie Graveson à Rognonas. Le programme de réhabilitation de l'ensemble des voiries communales actuellement en cours accroît l'attractivité de la ville et donc amène à développer et sécuriser les déplacements, notamment en modes doux.

Le développement de l'urbanisation qui va se poursuivre accroît le trafic sur cette route. Actuellement étroite et sans aménagement piéton, la commune souhaite munir cette voie d'un cheminement continu et sécurisé pour les véhicules, les piétons et les cycles.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 367 826 € HT, dont 117 826 € HT pour la tranche 2020. La commune bénéficie par ailleurs d'un fonds de concours de la Direction des Routes du Conseil départemental d'un montant de 97 500 €. L'aide départementale pourrait s'élever ici à 220 696 €, dont 70 696 € au titre de la tranche 2020.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 281 696 € pour la tranche 2020 sur une dépense subventionnable globale de 2 136 160 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2019-10127Y en application de la délibération n° 194 du 20 septembre 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL